

Honoraires Transaction Résidentiel

Honoraires à la charge du vendeur ou à la charge de l'acquéreur.
Montant TTC sur le prix affiché – TVA 20 %

Jusqu'à 50 000 € : forfait 5 000 €

De 50 001 à 100 000 € : 8 %

De 100 001 à 150 000 € : 7 %

De 150 001 à 250 000 € : 6 %

A partir de 250 001 € : 5 %

Honoraires Transaction Professionnel

A la charge de l'acquéreur
Montant TTC sur le prix affiché – TVA 20 %

Jusqu'à 50 000 € : forfait 5 000 €

A partir de 50 001 € : 8 %

~

Estimation d'un bien (étude, remise du dossier) : 250 € TTC

Honoraires Location

(TVA en vigueur 20 %)

Location de locaux vides ou meublés pour Habitation Principale ou secondaire

a) Entremise et négociation – Actions commerciales 3,5 % HT = 4.20 % TTC
calculé sur le loyer annuel **(A la charge du bailleur)**

b) Visite – Montage dossier – Rédaction Bail 6.66 € HT = 8,00 € TTC le m²
(application loi ALUR) **(A part égale, locataire et bailleur)**

c) Rédaction état des lieux d'entrée 2.50 € HT = 3,00 € TTC le m² (application
loi ALUR) **(A part égale, locataire et bailleur)**

(HONORAIRES plafonnés à 1 mois de loyer par partie)

Location de locaux autre qu'habitation

Montage du dossier – Rédaction des Actes : 1 mois de loyer avec minimum de
perception de 79.16 € HT = 95.00 € TTC **(A la charge du preneur)**

Location de locaux Professionnels ou Commerciaux

a) Recherche du locataire – Visite – Négociation : 1 mois de loyer HT

b) Montage du dossier – Rédaction des Actes Forfait : 500.00 € HT = 600.00 €
TTC

(A la charge du preneur)

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires au 19/08/2025

LV IMMOBILIER - 5, rue du Moulinas 66330 CABESTANY

SARL au capital de 10 000 € / RCS Perpignan 851 032 128 / CPI n° 6601 2019 000 042 224 CCI de Perpignan / RC Pro : AXA contrat 10519684804